

CHELAL® ALGA L

ENGRAIS: solution d'extrait d'algues marines* enrichi en potasse
* produit à base de *Ascophyllum nodosum*

Teneurs garanties:

Élément fertilisant majeur exprimé en pourcentage de masse:

Oxyde de potassium (K₂O) soluble dans l'eau: 4,5 %

numéro de dérogation (Belgique): EM062.AE

Produit conforme à la législation belge (AR 28/1/2013) et au règlement 2019/515 de l'UE

Doses

1,5 à 4 L de CHELAL® ALGA L par application par hectare en foliaire. Concentration maximale pour les applications foliaires: 4 %.

Application racinaire (goutte à goutte): 4 L CHELAL® ALGA L par hectare et par application.

Applications

CHELAL® ALGA L s'utilise par voie foliaire et en application au sol. Bien agiter avant utilisation. Appliquer CHELAL® ALGA L dès le début de la croissance et pendant toute la saison. CHELAL® ALGA L s'utilise comme supplément dans les programmes de gestion des équilibres nutritifs afin de maximaliser les rendements quantitatif et qualitatif. L'obtention des résultats désirés dépend de la disponibilité de tous les éléments nutritifs essentiels (macro-, meso- et micro-éléments).

Précautions

- ne pas boire, manger ou fumer pendant l'emploi; se laver les mains après usage.
- en cas de contact avec les yeux, rincer ceux-ci abondamment à l'eau claire.
- stocker le produit à une température entre 5° C et 30°C. Stocker dans un endroit sec, hors de portée des enfants et des animaux et dans son emballage d'origine fermé.
- en cas d'ingurgitation, consulter un médecin.

Miscibilités

CHELAL® ALGA L est miscible avec la majeure partie des produits phytosanitaires à l'exception de ceux fabriqués à base d'huile. Dans tous les cas procéder à un essai préalable. Pour de plus amples informations, consulter notre service technique.

Préparation de la solution

Verser CHELAL® ALGA L dans la cuve du pulvérisateur en même temps que l'eau en maintenant une agitation dans la cuve.

Garanties

La responsabilité du fabricant est expressément limitée à la fourniture des produits contrôlés à la vente et conformes à la composition indiquée sur l'emballage et vendus dans l'emballage d'origine. Le fabricant ne peut être tenu responsable du mauvais emploi ou des effets dus aux facteurs météorologiques, sensibilités variétales, à la nature de sol, etc...

Fabricant et titulaire de la dérogation

BMS Micro-Nutrients S.A.
Rijksweg 32 - 2880 Bornem - Belgique
Tél.: + (32)(0)3/899.10.10
E-mail: info@chelal.com

Autorisé pour utilisation dans la production biologique conforme aux règlements UE 2018/848 et 2021/1165